

Ces difficultés sur l'avenue Renoir que dépeignent les riverains

Sur cet axe qui absorbe un trafic en augmentation régulière, plusieurs problèmes sont signalés par les habitants des quartiers sud. Ils ont pu en débattre ce week-end avec des adjoints au maire.

« Durant ces vingt dernières années, de très nombreuses constructions ont vu le jour entre Six-Fours et Saint-Mandrier, et le nombre de véhicules a augmenté d'autant», rappelle Jean-Claude Bardelli, président du Comité d'intérêt local La Seyne ouest et sud (Cillsos). Lors d'une réunion de quartier qui s'est tenue samedi en présence d'une trentaine de personnes et de plusieurs élus municipaux, les difficultés de circulation et de stationnement sur la RD 16 (avenue Pierre-Auguste-Renoir) ont été au cœur des échanges.

« Au vu de l'accroissement du trafic sur cet axe routier de première importance, il devient évident qu'une étude sérieuse doit être menée afin de définir un nouvel aménagement entre la RD côté Six-Fours et le giratoire du Pas du Loup », estime le président du Cillsos. Il évoque notamment les ralentissements provoqués par « la difficulté de dépasser un vélo là où il n'y a pas de piste cyclable », mais aussi par « les bus qui s'arrêtent en pleine voie », ainsi que l'éternel problème du stationnement devant le groupe scolaire J.-J. Rousseau à l'heure des entrées et sorties des élèves.

« Pas de solution pour le moment »

Sur ce dernier point, l'adjoint au maire Gérard Beccaria rappelle qu'une zone bleue a été mise en place sur le parking de l'école pour permet-



Au carrefour de la Croix de Palun, les élus estiment que la mise en place de feux tricolores (qui se déclenchent quand une voiture patiente au sortir du chemin des Moulières à la Croix de Palun) a permis de « sécuriser et fluidifier le trafic ». Pour autant, le système ne fonctionnait pas ce week-end... (Photo M. G.)

tre la rotation des véhicules.

« Malgré cela, ajoute-t-il, le parking est toujours saturé car sa capacité est limitée et qu'il n'y a pas d'autres possibilités de stationner à proximité pour déposer ou récupérer les enfants. Pour le moment, il n'y a pas de solution », reconnaît-il. L'option envisagée (l'acquisition d'un terrain voisin pour y aménager un autre parking) a été écartée en raison de son coût⁽¹⁾. Une riveraine affirme toutefois que, par le passé, « la police municipale était toujours présente pour fluidifier la circulation devant l'école ». Gérard Beccaria prend note... Est aussi abordée la mise en place, en juin dernier, de feux

tricolores au niveau du carrefour Croix de Palun. Le CIL doute de son efficacité et aurait préféré la création d'un rond-point. L'adjoint au maire et conseiller départemental Ludovic Pontone rappelle que « le Département ne pouvait aménager un rond-point car l'emprise foncière n'est pas suffisante ».

« Les feux sécurisent et fluidifient »

L'élue, qui habite le quartier, juge que « le système des feux fonctionne très bien et permet de répondre aux problèmes de sécurité ». Idem pour Christine Sinquin, première adjointe au maire, qui estime que « les feux tricolores ont

fluidifié la circulation, évitant la longue attente pour s'engager sur la RD ». Dans la salle, des riverains approuvent. Cela étant, Jean-Claude Bardelli souligne que « les deux-roues ne sont pas détectés et donc ne déclenchent pas le feu tricolore ». « TPM nous fait savoir qu'un radar volumétrique sera installé pour régler ce problème », répond Gérard Beccaria. « Pourrait-il y avoir aussi un détecteur de vitesse pour déclencher le feu rouge le soir sur la RD quand un véhicule roule trop vite ? », interroge le président du CIL. L'élue lui indique que « des contrôles sont effectués par la police municipale dans le secteur ». Con-

Les nuisances de la station de lavage

Les riverains évoquent enfin un problème d'accès à la station de lavage auto, devenu compliqué en venant de la RD du fait de véhicules qui patientent au feu rouge sur le chemin des Moulières à la Croix de Palun. Les élus le notent, tout en indiquant qu'il existe une autre entrée (sur l'avenue Renoir). Pour autant, la station de lavage auto est dans le collimateur du CIL en raison de « nuisances olfactives et sonores ». Entre autres, ils évoquent « les aspirateurs qui provoquent des sifflements audibles à plusieurs centaines de mètres de là ». Con-

Le retour des élus

Avant l'été, le président du Cilsos avait publiquement regretté la décision de la maire de La Seyne de ne plus permettre aux élus et fonctionnaires d'assister régulièrement aux réunions de quartier, à l'exception des assemblées générales (nos éditions précédentes). La consigne a visiblement évolué puisque, samedi, quatre élus étaient présents à la réunion du Cilsos (les adjoints au maire Christine Sinquin, Gérard Beccaria, Ludovic Pontone et Elisabeth Gues) et un cinquième (Jo Minitti) est passé en ouverture de séance pour apporter des éléments de réponse aux questions transmises par le CIL. Jean-Claude Bardelli s'est donc déclaré « pleinement satisfait » du retour des élus venus écouter les doléances et attentes des administrés. « Nous avons bien fait d'insister », ajoute-t-il.

sciente du problème, la ville envisage de demander au gérant de réduire ses horaires d'activité pour les ramener de 7 h à 21 h (au lieu de 6 h - 23 h).

M. G.

1. Environ 450 000 euros pour l'achat du terrain et 250 000 euros pour l'aménagement du parking.

Les autres points abordés

Chemin de Mauvéou : Le CIL demande depuis des années « la sécurisation du chemin dans sa partie nord, où les piétons sont en danger permanent ». L'élue Christine Sinquin indique que la Ville « a prévu de consacrer une bande de terrain de la parcelle municipale de Coste Chaude pour élargir une partie du chemin ». Pour le reste, complète Ludovic Pontone, « TPM va lancer une étude sur l'élargissement qui nécessitera de passer par une déclaration d'utilité publique, avec enquête publique, car des murs de soutènement sont à mettre en place ».

Chemin de l'Oïde : « Quand seront réalisés les travaux sur le talus affaissé depuis deux ans ? », interroge le CIL. « La consultation des entreprises est en cours d'élaboration,

répond Ludovic Pontone, les travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année prochaine. Tant qu'ils ne seront pas faits, le chemin restera dans son sens unique actuel. »

« Une fois les travaux terminés, complète Gérard Beccaria, il y aura une réflexion, avec les riverains, sur le plan de circulation. » À cet égard, des riverains de l'avenue Fernand-Sardou se plaignent d'un trafic amplifié sur cet axe, dont des passages de « gros camions », depuis la mise en sens unique du chemin de l'Oïde.

Élagage des haies : les élus reconnaissent que, contrairement à ce qu'ils avaient indiqué, il n'y a pas de période durant laquelle la taille des haies est interdite ; seule existe



Le chemin de l'Oïde restera en sens unique tant que les travaux de consolidation du talus n'auront pas été réalisés. (Photo M. G.)

une recommandation de l'Office français de la biodiversité pour éviter de tailler entre mi-mars et fin juillet (période de nidification des oiseaux).

Ludovic Pontone indique que la

brigade anti-incivilités enchaîne les tournées depuis le début du mois pour discuter avec les riverains dont les haies débordent sur trottoirs et chaussées, ou déposer des avis de passage en leur absence⁽¹⁾, donnant un délai de quinze jours pour faire le nécessaire. « Sur les seize avis déposés, seule une personne n'est pas passée à l'acte » et pourra faire l'objet d'une mise en demeure.

Les élus précisent que la Ville va s'attaquer aux végétaux débordant de ses propres terrains, notamment avenue Renoir, route de Janas et chemin de Mauvéou. Jean-Claude Bardelli demande au passage de retirer systématiquement les pyracanthas, communément appelés « buissons-ardents », dont les épines peuvent blesser piétons et cyclistes.

1. Les avis de passage ont été délivrés route de Fabrègas, chemin Ghibaudo, bd Garnault, bd de la Verne, route de Janas, chemin d'Artaud à Pignet, chemin Hugues et chemin du Vieux Reyrier.